

HONORAIRES TTC AU 01/01/2022

HONORAIRES DE VENTE À CHARGE VENDEUR :

PARKING : FORFAIT 3000 € TTC

PRIX DE VENTE DE 0 € À 150.000 € : FORFAIT 10.000€

PRIX DE VENTE DE 150.000 € À 200.000 € : 7% TTC

PRIX DE VENTE DE 200.000 € À 300.000 € : 6% TTC

PRIX DE VENTE AU DELA DE 300.000 € : 5% TTC

HONORAIRES DE VENTE FONDS DE COMMERCE : 10%
TTC

HONORAIRES DE LOCATION :

RECHERCHE LOCATAIRE / ANALYSE / SELECTION ET
CONSTITUTION DU DOSSIER / REDACTION DU BAIL / ETATS
DES LIEUX

→ 15 €/M2 DE SURFACE HABITABLE EN ZONE TRES TENDUE

→ 13 €/M2 DE SURFACE HABITABLE EN ZONE TENDUE

→ 11 €/M2 DE SURFACE HABITABLE POUR LE RESTE DU
TERRITOIRE

HONORAIRES DE GESTION :

1 BIEN : 8,4% TTC DU MONTANT DU LOYER HORS CHARGES

2 BIENS : 7,2% TTC DU MONTANT DU LOYER HORS CHARGES

À PARTIR DE 3 BIENS : 6% TTC DU MONTANT DU LOYER HORS
CHARGES

ASSURANCES LOYERS IMPAYES : 3% DES LOYERS
CHARGES COMPRISES

cabinet conseil immobilier
Location • Gestion • Transaction

HONORAIRES TTC AU 01/01/2022